ONF-BF
OBSERVATOIRE NATIONAL DU FONCIER AU BURKINA FASO

Zoom sur le Foncier

Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 16 - Juin 2022

SPECIAL PAAST-PDI

Promotion des droits d'accès sécurisé des PDI à la terre : le PAAST-PDI une solution innovante

P3

SOMMAIRE

SPECIAL Pro-ARIDES
En savoir plus sur le Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Economique du Sahel (Pro-Arides) P5

SPÉCIAL ASTER
USAID - ASTER
La sécurisation foncière : moyen de résilience et d'autonomisation des femmes au Burkina Faso P7

SPÉCIAL ASTER
OUEDRAOGO N. Hyacinthe
Responsable Suivi évaluation ASTER/ ONF-BF
Le processus de Suivi-Evaluation dans le milieu des projets et programmes/Focus sur ASTER P9

ZOOM SUR LA COMMUNE DE SEYTENGA
Mr Tamboura Amadou, Ancien Maire de la Commune de SEYTENGA sur le changement constaté au niveau de la prévention et la gestion des conflits fonciers P11

Projet d'Appui à l'Accès et à la Sécurisation des Terres en faveur des Personnes Déplacées Internes

PAAST-PDI

CONTEXTE

Depuis la fin de la transition politique en 2015, le Burkina Faso connait une crise sécuritaire due au terrorisme et au grand banditisme qui a provoqué le déplacement de nombreuses populations. Selon le SP/CONASUR, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est de 1 850 293 à la date du 31 Mars 2022. Ces PDI rencontrent de nombreuses difficultés dont celles liées à l'accès sécurisé à la terre pour le logement mais aussi pour la production agropastorale .En effet, les PDI font face à un double dilemme. Non seulement, elles ont faiblement accès aux ressources foncières et naturelles, mais aussi les terres mises à leur disposition ne sont pas sécurisées sur le plan réglementaire.

Certes, certaines familles hôtes ont mis des terres à la disposition des ménages déplacés internes, mais les droits de ceux-ci se limitent à la production d'autosubsistance et sans garantie aucune. Elles ne détiennent aucun document de sécurisation foncière et peuvent par conséquent être dessaisies et évincées des terres exploitées à tout moment par les possesseurs fonciers. Alternativement à cette situation, le UNHCR en collaboration avec l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), a proposé le Projet « Appui à l'Accès et à la Sécurisation des Terres en Faveur des Personnes Déplacées Internes » (PAAST-PDI).

OBJECTIFS

Objectif Général

Promouvoir la coexistence pacifique entre les populations hôtes, les autorités et les déplacés internes à travers l'appui à l'accès sécurisé des terres.

Objectifs Spécifiques

OS1- Renforcer les capacités institutionnelles pour la prévention et la gestion alternative des conflits fonciers ;

OS2- Promouvoir les droits d'accès sécurisé des PDI à la terre.

ZONES D'INTERVENTION

- *Centre Nord*
- *Est*
- *Hauts-Bassins*
- *Nord*
- *Sahel*

Financement — **Exécution**

Durée : 1 an (2022)

ACTIONS

ACTION 1	ACTION 2	ACTION 3	ACTION 4	ACTION 5
Renforcements des capacités sur les processus de sécurisation foncière et les mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers ;	Sensibilisations sur les droits d'accès des PDI à la terre et aux ressources naturelles (Convention de Kampala) ;	Plaidoyers pour la prise en compte des besoins des PDI en terre dans les outils de planification et de gestion du foncier (POS, SDAU) au niveau national et local ;	Plaidoyers pour l'acquisition de terres au profit des PDI ;	Assistance technique et légale pour la sécurisation des terres au profit des PDI.

Promotion des droits d'accès sécurisé des PDI à la terre :

Le PAAST-PDI une solution alternative

L'observatoire National du Foncier au Burkina Faso met en œuvre depuis 2021, un projet dénommé projet d'appui à l'accès et à la sécurisation des terres en faveur des personnes déplacées internes (PAAST-PDI). Financé par l'Agence des Nations Unies pour le Réfugiés (UNHCR) ce projet a pour objectif de contribuer à la promotion de la coexistence pacifique entre les hôtes et les PDI à travers l'accès sécurisé à la terre. Le PAAST-PDI intervient dans 5 régions avec une approche innovante et efficace adaptée au contexte humanitaire.

Le Burkina Faso connait depuis le début de 2016, une crise sécuritaire due au terrorisme et au grand banditisme qui entrave le développement socio-économique de certaines collectivités territoriales. En effet, les attaques des groupes armées se sont intensifiées ces dernières années. Cette situation sécuritaire a été aggravée par une mauvaise pluviométrie et a conduit à des déplacements massifs des populations. Selon le SP/CONASUR, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) sur le territoire national au 30 mars 2022 était de 1 850 293 répartis dans 245 400 ménages accueillis dans 277 communes. Les régions les plus touchées sont le Centre-nord, le Sahel, le Nord et l'Est. Cette situation présente de nombreux challenges incluant l'accès des PDI aux ressources foncières pour l'habitat et la production agropastorale. En effet, débordées et avec des moyens très limitées, les communes sont dans l'incapacité de fournir des services fonciers de qualité et adaptés aux besoins des PDI et des réfugiés. Et pourtant, l'accès aux ressources foncières et naturelles est un droit fondamental à garantir en toute circonstance en particulier pendant tout le cycle du déplacement interne des populations. Cela est capital car il s'agit de minimiser le risque de pauvreté économique des populations vulnérables et de prévenir le risque d'insécurité alimentaire.

En effet, les PDI et les réfugiés font face à un double dilemme sur le plan de l'accès à la terre. Non seulement, ils ont difficilement accès aux ressources foncières et naturelles, mais aussi, les terres mises à leur disposition n'ont aucune base légale. Certes, certaines familles hôtes ont mis des terres à la disposition des ménages PDI, mais ils ne détiennent aucun document de sécurisation foncière et peuvent par conséquent être expulsés des terres exploitées à tout moment par les possesseurs fonciers.

Boris SOUBEIGA
Chargé de Projet PAAST-PDI
(Mis en œuvre par ONF-BF
et Financé par UNHCR)

«Pour l'atteinte des résultats du projet, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour générer à court terme des produits et services adaptés et de qualité»

Le PAAST-PDI, une solution alternative

Alternativement à cette situation qui expose les PDI à plusieurs risques de protection, l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) ont proposé le « Projet d'Appui à l'Accès et à la Sécurisation des Terres en Faveur des Personnes Déplacées Internes » (PAAST-PDI.)

Né d'une convention de partenariat entre l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), le PAAST-PDI vise à promouvoir la coexistence pacifique entre populations hôtes, autorités et déplacés internes à travers l'appui à l'accès sécurisé des terres. De façon spécifique il s'agit de renforcer les capacités institutionnelles pour la prévention et la gestion alternatives des conflits et de promouvoir les droits d'accès sécurisé à la terre des PDI et des réfugiés.

Pour l'atteinte des résultats du projet, des actions spécifiques sont mises en œuvre pour générer à court terme des produits et services adaptés et de qualité. Tout d'abord en termes de renforcement de capacités institutionnelles, il y'aura des renforcements de capacités opérationnelles et techniques des acteurs intervenant dans la production d'actes fonciers et la gestion alternative des conflits au niveau régional et communal. Des approches innovantes (MAST) et pérennes de sécurisation foncière basées sur la capitalisation des expériences de sécurisation foncière au Burkina Faso seront développées.

Il est attendu que les structures et instances locales de gestion foncière des communes fournissent des services de qualité, que les droits d'accès sécurisé des PDI à la terre soient respectés et

que les conflits liés au foncier soient prévenus ou mieux gérer en vue dans consolider la paix et la cohésion sociale entre les communautés hôtes et les PDI. Le PAAST-PDI intervient dans cinq régions à savoir le Nord, le Centre Nord, les Hauts-Bassins, l'Est et le Sahel à travers une stratégie appelée stratégie PDI.

L'approche du PAAST-PDI

L'accès au foncier est une problématique très sensible notamment le foncier dans le contexte humanitaire. C'est pourquoi l'ONF-BF aborde la question avec beaucoup de précaution et de prudence. Ainsi, une stratégie efficace et mieux adaptée au contexte humanitaire a été proposée et mise en œuvre dans le cadre du projet PAAST-PDI et Feed the Future Burkina Faso Amélioration et Sécurisation des Terres vers la Résilience (ASTER) tous mis en œuvre par l'ONF-BF. En effet, la stratégie d'obtention et de sécurisation des terres au profit des PDI proposé par l'ONF-BF vise à obtenir des terres sécurisées avec les propriétaires terriens et les mettre au profit des PDI qui sont dans le besoin. Cette stratégie comporte trois étapes essentielles. D'abord il y a l'identification des propriétaires terriens suivie de la négociation des conditions de la transaction foncière au profit des PDI. Ensuite intervient l'établissement et la délivrance des documents de sécurisation foncière aux propriétaires selon les lois en vigueurs. Enfin, la signature de documents de prêts de terres au profit des PDI pour une durée pouvant aller jusqu'à cinq ans renouvelables.

«...les communautés hôtes adhèrent plus à cette forme de cession temporaire qu'est le prêt de terre au profit des PDI plus que les autres.»

Les négociations avec les propriétaires terriens sont faites avec l'appui de la mairie. Si les terres obtenues sont

«...les procédures de sécurisation foncière sont trop longues alors que le contexte humanitaire est marqué par l'urgence.»

déjà occupé par les PDI, ce sont les services déconcentrés de l'Etat en charge de l'action humanitaire qui confirment leur statut de PDI. Lorsque les terres obtenues ne sont pas encore occupées, la liste des PDI qui doivent les occuper est fournie encore par les mêmes services étatiques.

Les leçons apprises

La mise en œuvre des activités du projet au cours de la première année a permis d'apprendre plusieurs leçons. D'abord on constate que le prêt de terre est mieux adapté au contexte humanitaire plus que la location, le don etc. Par ailleurs les communautés hôtes adhèrent plus à cette forme de cession temporaire qu'est le prêt de terre au profit des PDI plus que les autres. Autres leçons apprises dans le cadre de ce projet est le fait que la majorité des populations ignorent les textes et lois qui encadrent la gestion du foncier. Ce qui les rend méfiants. Cependant, avec les communications et sensibilisations, elles ont compris et acceptent l'accompagnement pour la sécurisation de leurs terres en vue de céder une partie par la suite aux PDI. Enfin, l'élan de solidarité des communautés hôtes envers les PDI s'exprime à tous les niveaux mais est souvent remis en cause par les écarts de comportement de certaines PDI.

Les défis et perspectives

Le PAAST-PDI est confronté à de nombreux défis dont les principaux demeurent : l'accroissement du nombre de PDI et la nécessité de leur trouver des terres en superficie suffisante dans un contexte de pression foncière marqué par la rareté des terres. Les besoins des PDI en terre pour le logement mais aussi pour la production agropastorale s'accentuent avec le nombre qui avoisine les deux millions. L'autre défi majeur dans cette assistance aux PDI est la sécurisation des terres obtenues dans un contexte humanitaire selon les textes en vigueur. En effet, les procédures de sécurisation foncière sont trop longues alors que le contexte humanitaire est marqué par l'urgence. L'ONF-BF doit donc trouver des stratégies pour la mobilisation et la sécurisation des terres en superficie suffisante pour les PDI.
En perspectives l'ONF-BF compte étendre son intervention sur tout le territoire national notamment dans toutes les communes à fort effectif de PDI afin de soulager le maximum des personnes dans le besoin. Cela nécessite la mobilisation de moyens humains matériels et financiers conséquents. Et pour ce faire, l'ONF-BF compte sur l'accompagnement de l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

Boris SOUBEIGA
Chargé de Projet PAAST-PDI
(Mis en œuvre par ONF-BF
et Financé par UNHCR)

En savoir plus sur le Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Economique du Sahel (Pro-ARIDES)

Parlez-nous du Programme Pro-Arides

Le Programme Agroalimentaire pour la Résilience Intégrée et le Développement Economique du Sahel (Pro-ARIDES) est le résultat d'efforts concertés entre les partenaires du consortium SNV (Chef de file), CARE, WUR, KIT, leurs partenaires locaux de mise en œuvre et toutes les parties prenantes clés au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Il a pour objectif de : « ***Contribuer à une résilience, une sécurité alimentaire et des revenus des ménages agricoles et (agro-) pastoraux accrus dans la zone soudano-sahélienne du Burkina Faso, du Mali et du Niger, grâce à des institutions et organisations décentralisées efficaces pour une prestation de services, gestion des ressources naturelles et des terres et un développement économique local améliorés*** ».

Quelles sont les organisations au plan local, national et international de mise en œuvre du programme ?

- Consortium
  - SNV (Lead)
  - CARE International
  - Wageningen University Research (WUR)
  - Royal Tropical Institute (KIT)
- Partenaires locaux
  - La Chambre nationale d'agriculture (CNA)
  - La Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina (FEPAB)
  - L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF)
  - L'Association Formation Développement Ruralité (AFDR)
  - L'ONG Tin Tua
  - L'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA)
  - L'Impact Research Institute (IRI)

Parlez-nous du pilotage du programme !

Le pilotage du programme est situé à trois niveaux que sont :

Salfo Zallé
Chargé de Projet Pro-ARIDES

- ✔L'Unité de gestion multi-pays (UGMP)
- ✔L'Unité de gestion pays (UGP)
- ✔L'Equipe de coordination pays (ECP)

Quel est le dispositif opérationnel de mise en œuvre du programme ?

Le dispositif opérationnel peut-être analyser à quatre (04) niveaux : national, régional, communal et villageois. Le niveau national regroupe l'ECP qui agit au niveau régional via les trois Superviseurs (mobilisés par CNA, ONF-BF et AFDR/Tin Tua). Ce niveau, renforce les capacités des acteurs au niveau communal (Animateurs mobilisés par la FESCOPA-B, agents SFR/BD des communes), qui à leur tour renforceront les capacités des acteurs du mécanisme d'assistance de proximité au niveau village *(Formateurs communautaires, VVV, Brigadiers phytosanitaires, Producteurs semenciers, Pépiniéristes)* et les Conseils villageois de développement, les membres des Commissions foncières villageoises et Commissions de conciliation foncière villageoises. Ces derniers accompagnent les populations composées entre autres de ménages agricoles et agro-pastoraux dans tous les villages.

Quelles sont les actions de l'Observatoire National du Foncier au Burkina-Faso (ONF-BF) dans le cadre de la mise en œuvre de Pro-ARIDES ?

L'ONF-BF intervient beaucoup plus dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire 3 du programme intitulée « Gestion durable des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles grâce à des dispositifs permettant l'utilisation pacifiée et collective des ressources ».

Pour ce faire, les actions suivantes seront réalisées :

- ✔Accompagner chaque commune à la mise en place fonctionnelle des structures de gestion foncière (Service foncier rural ou Bureau domanial -SFR/BD-, Commission Foncière Villageoise et Commission de Conciliation Foncière Villageoise) ;
- ✔Appuyer le sectionnement des territoires communaux (déjà fait pour toutes les communes) ;
- ✔Renforcer les capacités des acteurs du foncier (agents SFR/BD, STD, CFV, CCFV, CM/DS) ;
- ✔Informer/sensibiliser les populations et les acteurs du foncier sur les textes et lois sur le foncier et la gestion des ressources naturelles ;
- ✔Accompagner les processus de sécurisation foncière des particuliers (ménages, OP) ;
- ✔Promouvoir la gestion apaisée et durable de la terre et des autres ressources naturelles.

Quel est la durée d'exécution et les communes d'interventions ?

Durée : 2 phases de 5 ans, soit 10 ans avec l'ambition de construire un Sahel plus résilient et pour un développement durable.

En ce qui concerne les communes d'interventions du programme, il convient de distinguer les communes initiales d'intervention et les communes actuelles d'intervention.

Zones d'intervention

Regions / Provinces	Communes initiales	Communes actuelles
Boucle du Mouhoun		
Province du Sourou	Kiembara et Di	Kiembara et Di
Province du Nayala	Gassan et Yé	Gassan et Yé
Province du Kossi	Barani et Nouna	Nouna
Centre-Ouest		
Province du Sanguié	Kyon, Dassa, Didyr et Godyr	Kyon, Dassa, Didyr et Godyr
Province du Boulkiemdé	Nanoro et Imasgho	Nanoro et Imasgho
Est		
Province de la Gnagna	Piéla, Bilanga et Bogandé	Piéla, Bilanga et Bogandé
Province de la Gourma	Tibga, Diapangou et Diabo	Tibga, Diapangou et Diabo
Nord		
Province de Passoré	Arbollé, Gomponsom, Samba	Arbollé, Gomponsom, Samba
Province de Zondoma	Bassi	Bassi
Province de Yatenga	Zogoré et Thiou -	

NB : ***Pour des raisons sécuritaires, les interventions du programme sont actuellement limitées dans certaines communes.***

Que retenir de vos études de faisabilité avant la mise en œuvre de ce projet ?

Le programme a plutôt fait un diagnostic participatif des potentialités en ressources naturelles dans les 21 communes d'intervention actuelle. Ce diagnostic révèle une bonne présence des ressources en terres récupérables, en potentiel aménageable et des ressources forestières et pastorales qui varient d'une commune à l'autre.

Quel est l'apport de l'Observatoire National du Foncier au Burkina-Faso (ONF-BF) dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme ?

L'ONF-BF utilise les approches définit par le programme dont la théorie du changement via l'approche systémique pour l'éclairer sur les dispositions des textes et lois sur le foncier et la GRN. De manière spécifique :

- ✔Nous accompagnons le processus de négociation foncière et de sécurisation des sites d'investissements collectif du programme ;
- ✔Nous accompagnons la sécurisation foncière des particuliers (personnes physiques ou morales) à travers une nouvelle technologie (l'outil MAST) ;
- ✔Nous accompagnons le processus de règlement des conflits fonciers ;
- ✔Nous accompagnons l'élaboration des Chartes foncières locales pour une gestion apaisée, inclusive et durable des ressources naturelles.

Quels sont les types d'investissements qui seront réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du programme ?

Les investissements varient d'une OLP à l'autre mais de façon globale on peut citer des jardins maraichers, nutritifs ou communautaires, des boutiques d'intrants, des boutiques d'exposition PFNL, des unités de fabrication d'aliments pour volaille, des bas-fonds.

Quelles sont vos défis et perspectives de mise en œuvre de ce programme ?

Le principal défi est de pouvoir asseoir dans chaque commune, les meilleures conditions pour mieux conduire les processus fonciers en veillant entre autres à :

- L'adhésion des populations pour une gouvernance multi-acteurs concertée et inclusive ;
- La prise en compte du genre dans toutes nos activités ;

Quelle sont les perspectives du programme en matière de prévention et de gestion de conflits au Burkina-Faso ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, les actions de l'ONF-BF doivent contribuer à résoudre environ 25% des conflits enregistrés auprès des CCFV et liés à l'accès ou à l'utilisation des ressources naturelles.

Quelles sont les zones d'intervention pour ce volet foncier ; Nombre de communes ; nombre de villages ; vos cibles (Bénéficiaires directs et indirects) ?

En ce qui concerne ce volet, nous partageons la même zone que celles du programme (soit 24 communes regroupant 683 villages).

Nos bénéficiaires concernent particulièrement les ménages agricoles et d'(agro-)pasteurs, les commissions foncières, les comités locaux de l'eau, les SCOOP gestion des forêts, les autorités coutumières, les services fonciers ruraux ou bureaux domaniaux (SFR/BD), les Services techniques déconcentrés (STD) et les collectivités territoriales.

Quelle est la situation dans vos zones d'intervention en ce qui concerne les structures locales de gestion foncière ? Niveau d'opérationnalité ?

A ce niveau nous pouvons dire que :

- Seules les communes de Imasgho et de Bassi n'ont pas mobilisé d'agents pour le SFR ; seulement neuf (9) agents domaniaux ont prêté serment
- Seules les communes de Imasgho et Samba ne disposent pas de CFV et de CCFV mises en place
- Les bureaux CVD des communes de Samba, Didyr, Godyr, Kyon, Dassa, Diabo, Diapangou, Bassi, Arbollé, Gomponsom sont à renouveler
- Huit (8) communes ont déjà pris des délibérations sur les coûts locaux de délivrance des APFR
- Vingt et une (21) communes ont fait l'objet de sectionnement cadastral

NB : *Il convient de noter que les structures locales de gestion foncière des communes de la région de l'Est sont à un niveau d'opérationnalité avancé par rapport aux autres grâce à l'appui du Projet d'appui à la sécurité alimentaire à l'Est du Burkina (PSAE).*

Quels sont vos défis actuels à relever quant à la mise en œuvre de vos activités ?

Nous sommes au tout début de notre intervention. Mais déjà, nos activités sont compromises par la situation sécuritaire. Nous espérons que la situation évoluera positivement les jours à venir pour que nous conduisons nos activités dans toutes les localités du programme.

Propos recueillis par Mme Cindy Nouria ZONGO *Responsable Communicationet Gestion des Connaissances*

USAID - ASTER
La sécurisation foncière : moyen de résilience et d'autonomisation des femmes au Burkina Faso

Difficile accès à la terre

Il y a quelques années, les femmes de Iriyastenga dans la province du Sanmatenga, étaient contraintes chaque année d'enrichir des terres prêtées par des hommes du village pour une période d'un ou deux ans. La non-sécurisation du terrain et le délai imparti (1 ou 2 ans) limitent les investissements des femmes. Après exploitation par les femmes, constatant que le terrain autrefois pauvre est devenu fertile grâce à l'application d'engrais, le propriétaire terrien le retire en contrepartie d'un autre terrain (pauvre). Cette situation, les femmes du groupement Laafi La Boumbou l'ont aussi vécue. Elles ont changé de terre annuellement depuis la création de leur groupement en 2012 par contrainte, car n'ayant aucune connaissance des moyens de sécurisation foncière susceptibles d'accroitre sensiblement leurs productions agricoles et d'améliorer leurs conditions de vie . S'associer pour sauver des familles. L'idée de créer le groupement Laafi La Boumbu composé de 32 femmes est venu d'un constat face aux défis qu'elles rencontrent quotidiennement.

ASTER rassemble les femmes de Gouema/ Pissila pour une séance de sensibilisation sur les avantages de la sécurisation foncière et la possibilité d'accès au crédit grâce à l'Attestation de possession foncière rurale (APFR)

Séance de sensibilisation sur les APFR et l'accès au crédit à KAMSE

Travaillant individuellement auparavant, et difficilement par manque de ressources, elles ont décidé d'unir leurs forces. Elles initient des cotisations mensuelles en vue de démarrer les activités du groupement et de diversifier leurs cultures (petit mil, haricot, et sésame).

Accompagner les femmes dans leur processus de sécurisation foncière et d'autonomisation

La question de l'amélioration de la situation des femmes en milieu rural fait partie intégrante du plan d'action de ASTER.

«...les femmes du groupement ont sereinement pu augmenter leurs productions car cultivant auparavant sur un terrain de moins d'un hectare. »

Il a été donc question au cours des derniers mois dans les communes bénéficiaires du projet, d'impliquer et d'accentuer la sensibilisation in situ des femmes sur les avantages de la sécurisation foncière, en plus des campagnes radiophoniques. C'est ainsi que grâce à ces sensibilisations de ASTER sur les enjeux de la sécurisation foncière, la présidente du groupement Laafi La Boumbou, Madame Mariam Sawadogo a sollicité et obtenu le prêt d'un terrain d'un hectare avec un propriétaire terrien. Le terrain a été délimité par l'agent domanial de la commune de Kaya grâce à l'application MAST en 2021, et l'Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR) est réglée, imprimée et en entente de signature. Elles ont donc négocié un prêt de terre rurale de 5 ans auprès du propriétaire terrien en entendant l'APFR dudit terrain pour l'enregistrement des droits fonciers des femmes du groupement. Avec déjà cet accord de principe, les femmes du groupement ont sereinement pu augmenter leurs productions car cultivant auparavant sur un terrain de moins d'un hectare. Aujourd'hui, elles ont un stock de récoltes pour la vente et le peu de bénéfices générés contribuent à la scolarisation de leurs enfants et à une petite épargne à la caisse.

Avec cet acquis, les femmes se disent satisfaites et sont prêtes à diversifier encore plus leurs productions. Elles envisagent même une activité de contre-saison (élevage) si toutefois elles bénéficient d'un nouvel appui.

Mariam Sawadogo Secrétaire Générale de l'Association Laafi La Boumbou

Mieux, ces femmes modèles servent aujourd'hui de relai de sensibilisation sur l'importance de la sécurisation foncière des terres productives auprès des communautés.

Facilitation de la procédure de sécurisation foncière grâce à l'outil MAST

Formé et doté d'un ensemble de matériel informatique et technique couplé d'une application mobile MAST *(Téléphone Android ; GPS ; ordinateur portable ; imprimante …)*, l'agent domanial de la commune de Kaya Salif Sawadogo s'est occupé de la procédure de sécurisation foncière de ce terrain avec l'appui de ASTER.
En effet, grâce à l'outil MAST, la procédure est aujourd'hui moins longue et moins coûteuse pour les populations.
Plus spécifiquement, il s'est agi de procéder à la délimitation participative du terrain, de synchroniser les données et de les faire traiter jusqu'à la validation de l'APFR et sa signature par l'autorité compétente.

ASTER en bref

L'Activité Feed the Future Burkina Faso Amélioration et Sécurisation des Terres vers la Résilience
(ASTER) est mise en oeuvre par l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) et financée par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID) pour une période de quatre (4) ans. Elle oeuvre à la résilience et à l'autonomisation des femmes dans vingt-sept (27) communes reparties dans les régions du Centre-Nord, l'Est et le Sahel. En effet, depuis maintenant trois (3) ans, ASTER s'active dans le renforcement des capacités et la sensibilisation des agents domaniaux, des populations, en particulier les femmes et les jeunes pour impacter le changement au niveau village dans sa zone d'intervention.

De manière spécifique, les actions du projet facilitent l'accès des femmes et des jeunes à la terre en milieu rural grâce à l'outil MAST (Mobile application to Secure Tenure), à travers l'opérationnalisation des services fonciers ruraux/bureaux domaniaux , la mise en place des commissions foncières villageoises (CFV) et des commissions de conciliation foncière villageoises (CCFV) tout en maintenant la cohésion sociale au sein des communes et villages.

Le processus de Suivi-Evaluation dans le milieu des projets et programmes/Focus sur ASTER

C.Z. Présenter vous svp ?

H.O. OUEDRAOGO N. Hyacinthe
Responsable Suivi évaluation ASTER/ ONF-BF

C.Z. En quelques mots, pouvez-vous nous définir un système de suivi-évaluation ?

H.O. Le Système de suivi évaluation est un processus de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information sur la performance d'une action, d'un projet ou d'un programme.

C.Z. Quels sont les outils qui peuvent être utilisés dans le cadre du suivi et de l'évaluation des projets et programmes ?

Dans le cadre du suivi évaluation il y a une multitude d'outils. Parmi ces outils et pour ne pas être exhaustif l'on peut avoir entre autres :

- Le tableau de bord de suivi des activités et indicateurs ;
- Les plans de travail hebdomadaire, mensuel, trimestriel et annuel ;
- Les plans de suivi budgétaire ;
- Les plans de passation des marchés ;
- Le cadre de mesure des rendements ;
- La base informatisée de collecte et de stockage pour le traitement, l'analyse et la diffusions des données/informations.
- Etc.

C.Z Pourquoi le Suivi et évaluation est important dans la stratégie de mise en œuvre des projets, en particulier de ASTER ?

H.O Comme vous l'entendez, le suivi évaluation est composé de deux mots essentiels :

- **Le suivi** qui est un processus continu de collecte et d'analyse de données sur la réalisation des résultats attendus d'une action, d'un projet ou d'un programme afin de s'assurer que l'utilisation des ressources est conforme à la programmation établie
- **L'évaluation** qui est une estimation ou une appréciation à un moment donné dans le temps de la pertinence, de la performance, de l'efficacité de l'impact (attendus ou non) et de la viabilité d'un projet ou d'un programme au regard des objectifs énoncés.

OUEDRAOGO N. Hyacinthe
Responsable Suivi évaluation ASTER/ ONF-BF

Et donc le suivi et l'évaluation constituent deux outils complémentaires permettant d'identifier les points forts et les points faibles d'une action, d'un projet ou d'un programme afin de prendre de bonnes et opportunes décisions.

C.Z Comment concevoir et mettre en œuvre le dispositif de suivi-évaluation d'un projet afin qu'il soit performant et efficace, et en adéquation avec les moyens humains et financiers à disposition ?

H.O Un Dispositif de suivi-évaluation est «*l'ensemble des processus de planification, de collecte et de synthèse de l'information, de réflexion et de présentation de rapports, indiquant les moyens et compétences nécessaires pour que les résultats de suivi-évaluation apportent une contribution utile à la prise de décisions et à la capitalisation dans le cadre d'un projet*».

La mise en place d'un dispositif de suivi évaluation requière dix (10) étapes :

1. *Définition des rôles et responsabilités des structures existantes pour évaluer la performance du projet/programme ;*
2. *L'identification des réalisations à surveiller et à évaluer ;*
3. *L'identification des principaux indicateurs pour surveiller les réalisations ;*
4. *L'établissement des points de comparaison pour recueillir des données sur les indicateurs ;*
5. *La planification de sélection des cibles pour les résultats ;*
6. *La planification pour l'analyse des données sur la performance ;*
7. *La définition du rôle des évaluations pour la prise de décision ;*
8. *La planification pour la présentation des données obtenues ;*
9. *La planification pour l'utilisation des données obtenues pour la prise de décision et la capitalisation ;*
10. *La planification pour le maintien du dispositif de suivi et d'évaluation au sein du projet ou du programme.*

C.Z On entend très souvent parler de cadre logique lors de la formulation des projets ; pouvez-vous nous donner une définition simple ?

H.O Un cadre logique est un tableau qui présente une vue synoptique de l'ensemble des éléments constitutifs d'un projet ou d'un programme en termes d'indicateurs objectivement vérifiables, de sources de vérification et d'hypothèses (en abscisse), d'objectifs, de résultats et/ou d'intrants/d'activités (en ordonnée).

C.Z A quels types d'indicateurs avez-vous affaire en matière foncière ; en particulier avec le projet ASTER ?

H.O Dans le cadre de ASTER nous suivons et rapportons en tout 15 indicateurs dont 12 standards (de l'USAID) et 03 proposés par l'ONF-BF. Parmi ces 15 indicateurs, il y a des indicateurs d'extrants issus directement de la mise en œuvre des activités et des indicateurs de résultats (effet, impact) dont leur renseignement nécessite des sondages.

Des indicateurs liés au foncier dans le cadre de ASTER (avec résultats engrangés depuis son démarrage en 2020) nous avons :

- Le nombre de parcelles délimitées pour des actes de sécurisation foncière = 1 298
- Le nombre de documents de sécurisation foncière (APFR, prêt ou location de terre etc.) délivré = 303
- Le nombre de personnes (homme/femmes) bénéficiaires des documents de sécurisation foncière (APFR, prêt ou location de terre etc.) = 3 678
- La superficie des ressources naturelles d'utilisation commune délimitées 1 835 ha
- Le nombre de Commissions Foncières Villageoises (CFV) et Commissions de Conciliations Foncières Villageoises (CCFV) mises en place et/ou renouvelées = 880
- Le nombre de conflits fonciers résolus par les CCFV et les TGI = 135

Remise de cantines et de registres dans la commune de Nagbingou

C.Z. Quels critères d'évaluation utilisés vous dans le cadre de ASTER ?

H.O. Les critères d'évaluation utilisés dans le cadre de ASTER sont :

- La pertinence et la cohérence : qui permettent de savoir si les résultats identifiés dans le cadre de ASTER sont consistants et pertinents par rapport aux besoins des populations, du pays, les priorités nationales, engagements internationaux et régionaux du pays ;

- L'efficacité : il permet de savoir si les résultats prévus par ASTER sont atteints (*produits, effets directs et buts)* ;
- L'efficience : Mesure dans laquelle les intrants *(ressources financières, humaines, techniques et matérielles)* sont utilisés, sur le plan économique ou dans les meilleures conditions, pour réaliser les produits ;
- L'impact : Résultats à long terme *(changements attendus ou inattendus dans les conditions de vie des population cibles)* attendus par ASTER ;
- La durabilité : la mesure dans laquelle les bénéfices ou résultats de développement obtenus vont continuer ou ont la chance de continuer après l'achèvement des interventions de ASTER .

C.Z. Une question d'ordre général ; Citez-nous quelques exemples de bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation

H.O Des bonnes pratiques en suivi évaluation on peut avoir :

- ***L'outil MAST*** : qui est une technologie innovante et pérenne de collecte, d'analyse et de diffusion des données/informations de sécurisation foncière rurale au Burkina Faso.
- ***Les applications KOBO TOOL BOX & ODK COLLECT :*** qui permettent le suivi à distance et en temps des activités terrain.

C.Z. Un mot de fin

H.O Le suivi évaluation occupe une place prépondérante dans le cycle de vie d'un projet ou d'un programme (conception/mise en œuvre/évaluation finale). Il est donc nécessaire et même recommandé que pendant les formulations des projets et programmes qu'une part budgétaire (05%) soit réservée spécifiquement pour la mise en œuvre des activités de suivi évaluation. C'est en cela que ces projets et programmes peuvent atteindre les résultats (effets et impacts) escomptés.

Propos recueillis par Mme Cindy Nouria ZONGO
Responsable Communication et Gestion des Connaissances

Interview de Mr Tamboura Amadou, Ancien Maire de la Commune de SEYTENGA sur le changement constaté au niveau de la prévention et la gestion des conflits fonciers

C.Z. Quelles est votre perception des conflits fonciers dans votre commune ?

T.A : Dans la commune de Seytenga, Il y avait un besoin important d'accompagnement dans la gestion des terres rurales et aussi dans la gestion et la prévention des conflit s fonciers. Il faut noter qu'avant toutes ces interventions des projets et programmes, il y avait une récurrence des conflits fonciers dans les villages : entre les agriculteurs et les eleveurs, et parfois entre les membres de la même population sur les limites des sites, ou sur le choix de certains sites. A cela s'ajoutait la faible implication des femmes et des jeunes dans les discussions et les débats sur la gestion foncière. Et noter aussi ces derniers n'avaient pas du tout accès à la terre. Avec l'évolution, ces dernières années, la commune de Seytenga a bénéficié de nombreux appuis et accompagnements de projets et programmes dans le domaine foncier, c'est ainsi que dans tous les 27 villages de la commune, les instances foncières ont été mise en place en réponse aux questions de gestion foncière de façon général et particulièrement pour faciliter la prévention et la gestion des conflits fonciers.
Avant ASTER, plusieurs projets et programmes ont accompagné la commune sur ces questions de gestion des terres rurales (REGIS-ER, REGIS-AG, A2N, VSF, PNGT, …). Mais aujourd'hui, grâce à l'appui de ASTER, nous assistons à la consolidation des acquis, à savoir l'appui au renouvellement et au renforcement de capacités des membres des instances de gestion foncières (CVD,CFV,CCFV) ;une dotation en matériel informatique et technique à travers l'utilisation de l'outil MAST ce qui contribue considérablement les délais pour l'obtention de documents fonciers à savoir l'attestation de possession foncière rurale (APFR) et à l'atténuation de plusieurs autres problèmes liés au foncier.

C.Z. Quelles sont selon vous les causes et objets des conflits fonciers dans votre commune ?

Mr Tamboura Amadou
Ancien Maire de la Commune de SEYTENGA

T.A : Plusieurs situations mettaient les agriculteurs et les éleveurs en conflits à savoir le choix des sites d'utilisation communes, le choix de lieu d'implantations des infrastructures, les limites entre les champs et les zones à ressources d'utilisation communes, entre les champs et les couloirs à bétails, la coupe abusive du bois, la cueillette des fruits sauvages, le ramassage du bois mort…

> *ASTER continu donc de travailler de façon à mettre en place des mécanismes de résolutions à l'amiable à travers des « Modèles ».*

C.Z. Mr Tamboura parlez-nous des acteurs compétents à la résolution des conflits fonciers chez vous à Seytenga !

T.A. En ce qui concerne la résolution de ces conflits fonciers, il y a ceux que nous appelons communément les personnes ressources. Ce sont donc ces personnes ressources que nous retrouvons comme étant les acteurs principaux dans la résolution de ces conflits fonciers, c'est pourquoi, dans toutes les instances locales, l'on retrouve ces mêmes personnes ressources car ils sont les garants de l'histoires et les personnes expérimentées en matière de tentation de la résolution des conflits fonciers ruraux.

C.Z. Quelles sont les modes de règlement de ces conflits ?

T.A Il faut reconnaitre qu'aujourd'hui les conflits fonciers dans la commune de Seytenga, se règlent à aujourd'hui beaucoup plus à l'amiable entre les auteurs et grâce aux membres CCFV et les personnes ressources des villages, suite aux différentes formations que les membres des CCFV ont reçus. De même, il faut noter que les PV sont maintenant mieux remplis et déposés et cela de concert avec les personnes ressources des villages, toute chose qui permettra aux membres des CCFV de faire le suivi et faciliter la résolution des conflits en question.
ASTER continu donc de travailler de façon à mettre en place des mécanismes de résolutions à l'amiable à travers des « Modèles ».

C.Z Avant ASTER avez-vous bénéficier de l'appui d'un autre projet intervenant dans le domaine du foncier en général et en particulier dans la prévention et la gestion des conflits fonciers ?
Si oui quel a été son impact sur la diminution des conflits fonciers dans votre commune ?

Avant l'intervention de ASTER, plusieurs projets et programme ont eu a accompagné la commune de Seytenga sur les questions liés au foncier rural, mais pas de la même manière que ASTER a accompagné la commune. En effet, en tant que projet mis en œuvre par l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), domaine ASTER est dans son domaine et n'accompagne la commune qu'uniquement dans le foncier rural. Les uns sont venus avec les accompagnements de mise en place des instances, (REGIS-ER). D'autres, ont accompagné dans les formations socio-professionnelles,

des jeunes et des femmes (REGIS-AG, A2N, VSF…) et aussi les membres des commissions foncières (ONF-BF).

C.Z Selon vous, l'intervention de ASTER a-t-elle eu un impact sur la gestion des terres rurales en général et en particulier à la prévention et à la gestion des conflits foncier ?

T.A L'intervention de ASTER a eu un impact assez positif dans la commune de Seytenga en matière de gestion des terres rurales en générale et en particulier la prévention et la gestion des conflits fonciers dans ma commune. Avec ASTER toutes les commissions foncières des 27 villages ont été renouvelées, formées et dotées en matériel. Leurs capacités ont été renforcé en technique d'organisation et d'accompagnement des groupements de jeunes et de femmes. Aujourd'hui, les populations sont éclairées sur la gestion foncière ; elle est mieux aguerrie sur les méthodes d'atténuation et de résolution des conflits ; de plus en plus les démarches d'acquisition de l'APFR sont mieux connues et moins longues grâce à l'outil MAST. En résumé, grâce l'appui et l'accompagnement du projet ASTER les différents mécanismes importants sont connus et utilisés par les membres des commissions foncières et une partie des populations.
Grâce à l'intervention de ASTER, il y a eu un changement dans la commune de Seytenga en matière de gestion des terres rurales en générale et en particulier au niveau des mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers.

Ce grand changement est visible au niveau de :

- L'organisation des activités foncières villageoises autour des différentes commissions foncières,
- Les commissions foncières villageoises ont reçu des formations techniques sur leurs rôles et missions mais aussi pour mettre en œuvre les activités foncières,
- Les femmes et les jeunes sont aujourd'hui regroupés en coopératives ou groupement en vue d'augmenter leurs activités de production agro-sylvo-pastorales
- L'accompagnement de ces groupements des femmes et des jeunes à l'accès aux terres et aussi dans la sécurisation de leurs terres,
- Les campagnes de communication et de sensibilisation qui ont boosté aujourd'hui la production des APFR,
- La réduction des conflits fonciers ruraux,

L'accompagnement de ces groupements à la sécurisation de leurs terres en formants des membres CFV pour accompagner l'agent SFR dans ces sorties de délimitations des sites d'exploitations des jeunes et des femmes, Des campagnes de sensibilisations à l'endroit des possesseurs fonciers légitimes à céder sous forme de prêts ou dons des portions de terres au profit des femmes et des jeunes.

Il faut noter qu'avant l'intervention de ASTER, dans notre commune les femmes et jeunes n'avaient pas facilement accès à la terre, mais aujourd'hui grâce aux différentes approches et efforts continu de sensibilisation et de mobilisation de ASTER et ses différentes démarches d'accompagnement de la commune sur les questions de gestion des terres, ce domaine à bien évolué de façon positive.

C.Z Quelle comparaison faites-vous avant et après l'intervention d'ASTER dans la gestion alternative des conflits fonciers dans votre commune ?

T.A Avant l'intervention du projet ASTER, il y avait des difficultés dans la gestion des terres rurales ; la mise en place des instances locales, le fonctionnement du service foncier rural, la non-maitrise des textes, le manque de dialogue, la non-maîtrise des mécanismes de résolution ainsi que ces acteurs, l'organisation de toute l'activité foncière rurale…

Aujourd'hui, même si nous savons que c'est que c'est un travail de longue haleine, nous constatons des résultats assez encourageant avec ASTER, qui marque toujours sa disponibilité et sa présence aux côtés de la population de Seytenga mais aussi des services techniques (Mairie…). Aussi, les acteurs du projet et de l'Observatoire National du Foncier au Burkina (ONF-BF) ont su apporter leurs expertises et leus savoir-faire en matière de gestion foncière rurale à cette population, qui tend en avait besoin. Le projet a su dans ses démarches accompagner et soutenir les populations vulnérables (Femmes et Jeunes) et la population entière dans la gestion des terres rurales.

C.Z Quelle suggestion faites-vous à ASTER afin de pouvoir pérenniser ses actions dans votre commune ?

T.A Pour consolider les acquis, il serait intéressant de prévoir une rencontre annuelle par communes d'interventions par exemple si possible et avec les principaux acteurs (CVD, Leaders religieux, coutumiers, jeunes, femmes, agriculteurs, eleveurs, …) et tenir une rencontre de façon à présenter la situation générale de la commune en matière de gestion foncière et prévention/gestion des conflits fonciers. Pour ce qui est de la pérennisation des actions sur le terrain le projet doit toujours continuer son approche (en étant proche des populations) de travailler avec les personnes ressources et de façon à impliquer toutes les couches sociales dans les villages dans toutes les actions de tentative de résolution des conflits fonciers et aussi dans la gestion des terres rurales.

Propos Recueillis par
Mme Cindy Nouria ZONGO/
Responsable Communication
et Gestion des Connaissances
Et ***Mr. Oumarou Dicko/***
Chargé de Foncier-ASTER

ONF-BF Zoom sur le Foncier
Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso - N° 16 - Juin 2022
14 BP 34 Ouagadougou 14 - Tel : 25 37 68 50
Email : se.onfbf@onf-bf.org
Site Web : www.onf-bf.org.
Directeur de Publication :
Issifou GANOU
Secrétaire Exécutif
Rédacteur en Chef :
Cindy Nouria ZONGO
Secrétariat de rédaction :
Mme Cindy Nouria ZONGO
Maquette impression :
Yisonu Print: 78 78 02 32 - 63 38 31 74